

CERTIFICATION PROVISIONNELLE

La Certification Provisionnelle représente la deuxième étape de la Certification de Psychothérapeutes. Il s'agit d'une reconnaissance par ses pairs et ses enseignants des compétences, des connaissances et des capacités démontrées par le participant en tant que futur psychothérapeute certifié.

Le participant peut postuler pour la Certification Provisionnelle de Psychothérapeute après avoir rempli les conditions suivantes :

- avoir fait au moins deux ans de formation en Groupe Didactique ;
- être certifié dans sa Spécialisation secondaire (Praticien Certifié en PNL ou détenir l'Attestation de participation à la Formation de Base en Hypnose Ericksonienne) ;
- avoir terminé la formation en Psychopathologie et Études de Cas ;
- avoir suivi la sensibilisation à la Psychopharmacologie (sauf dérogation) ;
- avoir suivi au moins 8 jours de formation dans des Approches Complémentaires ;
- avoir sa propre pratique clinique d'entretiens individuels et/ou de travaux en groupe (400 h) ;
- avoir fait de la Supervision en groupe (10 jours) et/ou en séances individuelles (75 h au total) ;
- fournir des attestations de participation et/ou certificats pour les formations, les séances de développement personnel et de supervision un minimum d'un mois avant le jour du passage du Certificat Provisionnel.

La présentation du Certificat Provisionnel se fait pendant une réunion du Groupe Didactique, avec l'accord préalable de l'enseignant. Le postulant présente le parcours thérapeutique, sous forme d'études de cas, de deux de ses clients dont la psychothérapie est terminée. Les études de cas écrites seront remises aux enseignants un minimum d'un mois avant le passage du Certificat Provisionnel.

CERTIFICATION DE PSYCHOTHÉRAPEUTE

La Certification de Psychothérapeute représente la troisième et dernière étape de la Certification du DÔJÔ. Il s'agit de la reconnaissance par un jury composé de ses pairs, de ses enseignants et des psychothérapeutes en exercice, extérieurs à la formation, du professionnalisme du psychothérapeute certifié provisionnellement.

Le psychothérapeute provisionnel peut postuler pour la Certification de Psychothérapeute après avoir complété sa formation par :

- sa propre pratique clinique d'entretiens individuels et/ou de travaux en groupe (400 h) ;
- avoir suivi au moins 12 jours de formation dans des Approches Complémentaires ;
- un groupe de supervision (10 jours) et/ou des séances individuelles (75 h au total) ;
- fournir des attestations de participation et/ou certificats pour les formations, les séances de développement personnel et de supervision un minimum d'un mois avant le jour du passage du Certificat de Psychothérapeutes.

La présentation pour le Certificat de Psychothérapeutes a lieu à l'occasion d'un Groupe Didactique. Le postulant présente les résultats de sa pratique professionnelle, sous forme d'études de cas, de trois de ses clients.

L'une d'entre elles porte sur un cas de psychothérapie terminée, les deux autres traitent des prises en charge en cours. Les études de cas écrites seront remises aux membres du jury un minimum d'un mois avant le passage du Certificat de Psychothérapeute.

Dans la mesure où le postulant est reconnu, il reçoit le certificat de Psychothérapeute spécialisé en Programmation Neuro-Linguistique et en Hypnose Ericksonienne.

CERTIFICAT EUROPÉEN DE PSYCHOTHÉRAPIE

Le psychothérapeute ainsi certifié peut poser sa candidature pour le Certificat Européen de Psychothérapie (CEP) attribué par l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP) dont le représentant en France est la Fédération Française de Psychothérapie (FFdP).

ANIMATEUR

Patrick HAVARD-DUCLOS ou Bernard HEVIN ou Michel SCHIRO ou Jane TURNER

Le DÔJÔ est membre de la Fédération Française de Psychothérapie (FFdP). Son représentant Jane TURNER, est ancien membre du Conseil d'Administration et a participé à la Commission d'Étude des Critères d'Homologation en vue du CEP.



LeDôJô

Formation de Psychothérapeutes

Spécialisés en Programmation Neuro-Linguistique et en Hypnose Ericksonienne

Centre de développement personnel - professionnel - systémique et stratégique

La Formation de Psychothérapeutes du DÔJÔ s'adresse aussi bien aux personnes qui travaillent déjà dans la relation d'aide (psychologues, médecins, éducateurs, travailleurs sociaux, infirmiers, etc.) qui désirent ajouter une dimension complémentaire à leur pratique actuelle, qu'aux personnes qui souhaitent s'engager dans une nouvelle orientation professionnelle.

L'exercice du métier de psychothérapeute implique :

- une formation expérientielle à partir d'une démarche méthodologique et rigoureuse ;
- une formation théorique didactique couvrant les bases nécessaires à la profession : la psychopathologie, le diagnostic, le pronostic, le plan de traitement, la psychopharmacologie, etc ;
- l'apprentissage et l'approfondissement d'une méthode spécifique d'interventions thérapeutiques ;
- une connaissance d'autres méthodes thérapeutiques complémentaires ;
- un travail sur soi sous la forme d'une psychothérapie ou d'une psychanalyse ou du développement personnel en séances individuelles et/ou en groupe ;
- une pratique clinique d'entretiens individuels et/ou de travaux de groupe ;
- un lieu de supervision de sa pratique thérapeutique ;
- une éthique personnelle qui reflète la déontologie de la profession.

Pour répondre à ces critères, notre Formation de Psychothérapeutes est organisée de façon modulaire permettant à chaque participant de la suivre selon son rythme et en fonction de ses disponibilités.

Certains de ces modules peuvent être suivis isolément dans le but de se perfectionner dans sa profession actuelle ou de compléter un cursus déjà en cours.

Ces modules sont :

- des séances de Développement Personnel ;
- un Groupe Didactique ;
- un Groupe de Psychopathologie et d'Études de Cas ;
- une Sensibilisation à la Psychopharmacologie ;
- des Formations Certifiantes en Programmation Neuro-Linguistique : Praticien et Maître Praticien et en Hypnose Ericksonienne : Introduction à l'Hypnose Ericksonienne, Pratiques d'Auto-Hypnose, Formation de Base et Formation Avancée à l'Hypnose Ericksonienne ;

- des Formations aux Approches Complémentaires telles que : Process-Communication-Management (P.C.M.), P.C.M. et Relation d'aide, Sémantique Générale, Analyse Transactionnelle, la Relation à l'Argent, Affirmation de Soi et Autorité, Augmenter l'Impact de la Parole, Analyse Systémique, Tâches, Rites et Rituels, Construire sa Vie Adulte, Construisez votre Avenir avec la Ligne du Temps.
- des séances de Supervision.

La formation complète certifiante comporte trois étapes :

- **les Pré-requis,**
- **la Formation,**
- **la Certification.**

Elle permet également aux participants de comptabiliser les heures de formation effectuées dans une perspective d'obtention du Certificat Européen de Psychothérapie (CEP).

PRÉ-REQUIS

Le futur participant est invité à avoir un entretien avec Jane TURNER, responsable de la formation afin de :

- mesurer l'adéquation de la formation proposée par rapport à ses attentes, ses projets professionnels et ses motivations personnelles ;
- décider du cursus à suivre compte tenu de son niveau et de sa formation antérieure.

Il aura fait ou s'engagera à faire un minimum de deux ans de développement personnel ou de psychothérapie avec le même psychothérapeute.

FORMATION

Au terme de sa formation, le participant aura fait :

- du Développement Personnel en séances individuelles ou en groupe (250 heures minimum).
- Le participant s'engage, par ailleurs, à avoir un lieu de psychothérapie pendant toute la durée de sa formation.

- un Groupe Didactique.

Pour présenter la certification de psychothérapeute, la participation au Groupe Didactique pendant un minimum de 40 jours sur deux ans, à raison de 2 à 3 jours par mois, est requise ; une participation sur trois ans (59 jours) est préconisée.

L'enseignement est articulé autour des axes suivants :

- Attitudes du psychothérapeute ;
- Techniques de la psychothérapie ;
- Croyances et Valeurs du psychothérapeute ;
- Éthique personnelle et Déontologie de la profession ;
- Identité professionnelle.
- un Groupe de Psychopathologie et Études de Cas de 20 jours sur deux ans, à raison de deux jours tous les deux mois ;
- une Sensibilisation à la Psychopharmacologie de 2 jours ;
- des formations certifiantes en Programmation Neuro-Linguistique et en Hypnose Ericksonienne dont la durée dépendra de la spécialisation choisie :
 - Spécialisation principale en PNL (Maître-Praticien Certifié - 42 jours minimum) et Spécialisation secondaire en Hypnose Ericksonienne (Formation de Base - 14 jours minimum) ;
 - Spécialisation en Hypnose Ericksonienne (Formation Avancée avec le Certificat de Praticien Spécialisé en Méthodes Ericksoniennes - 31 jours minimum)
 - Spécialisation secondaire en PNL (Praticien Certifié - 21 jours minimum) ;
- une formation d'au moins 12 jours à des Approches Complémentaires telles que :
 - Process-Communication Management (P.C.M.) ;
 - P.C.M. et Relation d'Aide ;
 - Sémantique Générale ;
 - Analyse Transactionnelle ;
 - Analyse Systémique ;
 - La Relation à l'Argent ;
 - Augmenter l'Impact de la Parole ;
 - Tâches, Rites et Rituels ;
 - Construisez votre Avenir avec la Ligne du Temps ;
- des séances de Supervision en groupe (20 jours) et/ou en individuel (250 h au total).

GRUPE DIDACTIQUE

Le Groupe Didactique apporte aux participants les méthodes, techniques et outils nécessaires à l'exercice de la profession de Psychothérapeute.

L'enseignement est articulé autour des axes suivants :

- **Attitudes**
 - Attitudes saines
 - Des attitudes mentales qui permettent de grandir, de se développer et d'accéder à l'autonomie sont des attitudes saines.
- Attitudes aidantes et non-aidantes chez le client et chez le thérapeute.
- Dans la relation d'aide, quelques attitudes sont fréquentes dont certaines aident le développement et d'autres l'entravent.
- **Techniques**
 - Techniques d'écoute
 - Ecouter pour entendre ce qui est dit et ce qui est tu.
 - Techniques de reformulation
 - Reformuler, restituer au client ses pensées, ses sentiments, ses comportements pour lui permettre de se rencontrer autrement.

- Techniques de recueil d'informations
- Recueillir des informations auprès du client permet de le découvrir pour l'accompagner dans sa démarche.
- Techniques de confrontation
- Confronter le client à partir d'une attitude d'acceptation inconditionnelle pour augmenter son authenticité.
- Techniques d'entretien

Le type d'entretien que nous menons va déterminer les techniques choisies.

- **Croyances**
- Croyances aidantes et non-aidantes chez le client et chez le thérapeute
- Dans la relation d'aide, nous ne pouvons pas faire l'économie de croyances personnelles sur soi-même, sur les autres et sur le monde, qui traitent des raisons pour lesquelles «c'est comme ça». Telle croyance va aider alors que telle autre va ralentir voire empêcher la croissance et l'autonomie.
- **Valeurs**
- Valeurs personnelles et professionnelles
- Les valeurs sont au cœur de l'être. Fortement liées aux croyances, elles ont un impact puissant sur la relation thérapeutique.
- **Éthique et Déontologie**
- Éthique personnelle et déontologie professionnelle
- Les règles de conduite que le thérapeute se propose et selon lesquelles il agit, reflètent son code moral et sa déontologie personnelle.
- Cadre légal de l'exercice du métier de psychothérapeute
- Tout exercice professionnel est régi par la loi. Le thérapeute se doit de connaître les droits et les devoirs qui relèvent de son activité professionnelle.
- **Identité**
- Identifications
- Les identifications à autrui forment une des bases des apprentissages à tous âges de la vie. Il importe de mettre à jour les nôtres en tant que thérapeute, de clarifier la manière dont nous sommes identifiés par nos clients (le transfert) ainsi que la manière dont nous les identifions (contre-transfert).
- Identité de rôle du thérapeute
- Le rôle du thérapeute est visionnaire. Aidant le sujet à se réapproprier son passé, à vivre au présent et à préparer son avenir, il l'accompagne dans son autonomie.

Le Groupe Didactique se déroule sur trois ans avec un engagement minimum sur deux ans.

Chaque séminaire de 2 à 3 jours traite d'un thème spécifique tel que :

- Dynamique de groupe ;
- Processus de groupe ;
- Travail de groupe, travail en groupe, travail devant le groupe ;
- Outils de base du psychothérapeute ;
- Premier entretien ;
- Contrats thérapeutiques ;
- Modèles psychanalytiques ;
- Mythologie personnelle et scénarios de vie ;
- Travail des émotions, travail avec les émotions ;
- Thérapies orientées vers la solution et tournée vers l'avenir ;
- Ecouter dans tous les sens ;
- Travail de deuil, travail de transformation
- etc

L'entrée dans le Groupe Didactique se fait une fois par an, lors du séminaire de trois jours. Une participation de deux ans (40 jours) minimum est requise et une participation de trois ans (59 jours) est préconisée. Certains séminaires du Groupe Didactique, appelés des Séminaires Spécifiques d'Approfondissement, peuvent être suivis isolément de l'ensemble par des personnes extérieures au Groupe Didactique.

GRUPE DE PSYCHOPATHOLOGIE ET D'ÉTUDES DE CAS

Le Groupe de Psychopathologie et d'Études de Cas offre aux participants un cadre de diagnostic clinique, leur indique la conduite à tenir face aux diverses pathologies rencontrées et leur fournit une méthodologie d'études de cas.

Parmi les thèmes traités :

- Critères de la normalité et de la pathologie chez l'être humain ;
- Structures, personnalités, caractères ;
- Névroses ;
- Psychoses ;
- Perversions ;
- États limites de la personnalité (Borderline) ;
- Conduites addictives ;
- Troubles de l'humeur ;
- États anxieux et phobiques ;
- Anamnèse ;
- Plan de traitement ;
- Études de cas ;
- etc.

Le Groupe de Psychopathologie et d'Études de Cas se déroule sur deux ans (20 jours).

L'entrée dans le groupe peut se faire à toute séance.

La date choisie pour le début de la formation déterminera celle de la fin, à savoir neuf sessions plus tard.

SENSIBILISATION À LA PSYCHOPHARMACOLOGIE

La Sensibilisation à la Psychopharmacologie vise à fournir des points de repère aux participants concernant les médicaments les plus fréquemment prescrits en psychiatrie ou utilisés en auto-médication afin de leur permettre d'en tenir compte dans la prise en charge des clients.

Parmi les thèmes présentés :

- Historique de la psychopharmacologie ;
- Classifications des médicaments ;
- Neuroleptiques ;
- Anxiolytiques ;
- Tranquillisants ;
- Anti-dépresseurs ;
- Régulateurs d'humeur ;
- etc

FORMATIONS CERTIFIANTES, APPROCHES COMPLÉMENTAIRES ET SUPERVISION

Les formations certifiantes en PNL et en Hypnose Ericksonienne, ainsi que les formations aux approches complémentaires et les séances de supervision font l'objet de documents spécifiques.

CERTIFICATION

La Certification de Psychothérapeutes du DÔJÔ comporte trois étapes :

- le «Feu Vert»,
- la Certification Provisionnelle
- la Certification de Psychothérapeute Spécialisé en PNL et en Hypnose Ericksonienne.

FEU VERT

Le «Feu Vert» représente la première étape de la Certification. Il s'agit d'une reconnaissance, par ses pairs et ses enseignants, des qualités personnelles et professionnelles du futur psychothérapeute. Son passage se fait, avec l'accord préalable de l'enseignant, à l'occasion d'une réunion du Groupe Didactique.

Le participant peut présenter le «Feu Vert» après avoir rempli les conditions suivantes :

- avoir fait du développement personnel ou de la psychothérapie en séances individuelles ou en groupe pendant un minimum de deux ans avec le même thérapeute ;
- avoir toujours un lieu de psychothérapie personnelle ;
- avoir un lieu de supervision pour sa pratique professionnelle de psychothérapeute ;
- être entré dans sa deuxième année de Groupe Didactique ;
- être certifié dans sa Spécialisation principale (Maître-Praticien en PNL ou Praticien spécialisé en Méthodes Ericksoniennes) ;
- avoir suivi au moins 4 jours de formation dans des Approches Complémentaires ;
- avoir effectué au moins 10 jours du Groupe de Psychopathologie et Étude de Cas ;
- fournir des attestations de participation et/ou certificats pour les formations, les séances de développement personnel et de supervision au moins un mois avant le jour du passage du Feu Vert.
 - Pour les formations effectuées en dehors du DÔJÔ, le nombre d'heures, le nom et la qualité de l'intervenant seront précisés.
 - Pour les séances de développement personnel et de supervision, la méthode thérapeutique et les modalités pratiques (séances individuelles ou en groupe, la durée et la fréquence des séances, le nombre d'heures total) seront mentionnées.
 - L'obtention du «Feu Vert» atteste que le participant a atteint un niveau de développement personnel et professionnel suffisant pour commencer à prendre des personnes en charge sur le plan thérapeutique.
 - En demandant le «Feu Vert», le participant s'engage à continuer son développement personnel et professionnel par des séances de développement personnel et de supervision et à respecter le code déontologique de la profession de psychothérapeute.